FICHE PRODUIT

MY WAY INSURANCE

Audi Approved :plus Insurance

Résumé du produit

Général

- **MODULABLE** → Le client peut composer lui-même son assurance
- **FLEXIBLE** → Le client peut changer à tout moment vers une autre formule
- **PLUSIEURS FORMULES DISPONIBLES** → Choix parmi plusieurs formules d'omnium

Avantages

- Bonus-malus -2 à vie
- Diminution du Bonus-Malus plus rapide pour les jeunes conducteurs
- Franchise 0 € en Mini Omnium
- Valeur de reprise garantie en cas de reprise de l'ancien véhicule du client
- weCover : une assurance connectée spécialement conçue pour les jeunes

Réductions

- Sur la franchise Maxi Omnium si réparations dans un garage officiel de la marque
- Si garage ou carport (-15% vol, force de la nature et bris de vitre)
- S'il existe un système de sécurité (-5% sur la RC et les dégâts matériels)
- Si < 5000 km/an (-10% RC et -5% sur DM); < 20.000 km/an (-5% sur la RC)

Pour les véhicules hybrides (-15% RC), CNG (-5% RC & DM), électriques (-25% RC)

Garanties

- Responsabilité Civile
- Mini Omnium
- Maxi Omnium
- Protection Juridique
- Protection du conducteur
- Assistance au véhicule
- Assistance aux personnes

Formules Maxi Omnium

4 formules en fonction de l'âge du véhicule :

- **Véhicule < 2 ans :**
  - ✓ **BASE : 0** mois, amortissement immédiat
  - ✓ **PLUS : 24** mois sans perte de valeur
- **Véhicule >= 2 ans et < 5 ans :**
  - ✓ **BASE : 0** mois, amortissement immédiat
  - ✓ Omnium prime **dégressive**

Amortissement :

- Progressif de - 1% par mois (commence en fonction de la formule omnium choisie par le client)
- Omnium prime dégressive : -15%/an

Franchise :

Montant de franchise fixe en Maxi Omnium : choix entre 3 formules (voir pages 6,7):

- **Low** → franchise faible (prime plus élevée)
- **Medium** → franchise plus élevée (prime moins élevée)
- **High** → franchise élevée (prime moins élevée)

→ 0 € de franchise en cas de perte totale si le client reste fidèle à la marque.

Résumé des garanties

Responsabilité civile

Dommages aux tiers en cas d'accident
- Assistance gratuite après accident
- Véhicule de remplacement gratuit
- Garantie BOB gratuite

Mini Omnium

Formule RC **+**
- Incendie
- Vol et tentative de vol
- Force de la nature et heurt d'animaux
- Bris de vitre

→ 0 € de franchise si réparation dans un garage agréé par la marque.

Maxi Omnium

Formule Mini Omnium **+**
- Dégâts matériels
- vandalisme

Choix parmi plusieurs formules en fonction de l'âge du véhicule :

Véhicule < 2 ans		Véhicule >= 2 ans et < 5 ans	
BASE	**PLUS**	**BASE**	**Omnium dégressive**
Maintien de la valeur			
0 mois	24 mois	0 mois	0 mois
Amortissement			
Amortissement **contractuel direct**	Amortissement **progressif** de **1%** **À partir du 25e mois**	Amortissement **contractuel direct**	Amortissement **direct** **Chaque année - 15%**
Franchise			
Medium	Low	Medium	Low ou Medium

GARANTIES OPTONNELLES

- **Protection juridique**
  Cette garantie fournit une aide administrative et judiciaire après un sinistre ou une infraction de roulage.

- **Protection du conducteur**
  Cette garantie protège le conducteur en cas de blessures, invalidité ou décès suite un à accident en tort (formule forfaitaire).

- **Assistance**
  - ✓ Assistance au véhicule
  - ✓ Assistance aux personnes

Véhicule < 2 ans		Véhicule >= 2 ans et < 5 ans	
BASE	**PLUS**	**BASE**	**Omnium dégressive**
Maintien de la valeur			
0 mois	24 mois	0 mois	0 mois
Amortissement			
Amortissement **contractuel direct**	Amortissement **progressif** de **1%** **À partir du 25e mois**	Amortissement **contractuel direct**	Amortissement **direct** **Chaque année - 15%**
Franchise			
Medium	Low	Medium	Low ou Medium

Les garanties en détail

Dommages aux tiers en cas d'accident
RESPONSABILITÉ CIVILE

ACTEL garantit une protection maximale et paie :

- ✓ Tous les dégâts matériels causés aux véhicules des tiers ;
- ✓ Tous les dommages corporels causés aux tiers ;
- ✓ Tous les dommages corporels causés aux passagers de la voiture du preneur d'assurance.

La garantie est valable tant en Belgique qu'à l'étranger (dans les pays mentionnés sur la carte verte).



Bon à savoir

ACTEL croit au **principe du BOB** : laisser une autre personne prendre le volant lorsque le conducteur a bu un verre de trop.
L'assurance Responsabilité Civile auto d'Actel comprend une garantie BOB. Celle-ci indemnise les dégâts occasionnés :
•au véhicule, s'il a été conduit par un BOB ;
•au véhicule, si vous le conduisiez en tant que BOB.
L'indemnisation s'élève à 25 000 euros au maximum avec une franchise de 500 euros.

En outre, ACTEL fournit la première **assistance après un accident**. Le remorquage du véhicule et le transport de toutes les personnes vers le domicile ou vers la destination prévue sont compris dans la couverture. Si nécessaire, nous fournissons également un **véhicule de remplacement (5 jours en Belgique et 10 jours à l'étranger)** pour que le client puisse continuer à se déplacer. Cette garantie est valable tant en Belgique qu'à l'étranger (dans les pays mentionnés sur la carte verte).

Dégâts au véhicule du preneur d'assurance
ASSURANCES OMNIUM

Les formules

- L'assurance Mini Omnium comprend les garanties suivantes :

- Incendie (dégâts causés par un incendie, une explosion, un court-circuit ou la foudre)
- Vol ou tentative de vol
- Bris de vitre (dégâts aux vitres avant, arrière et latérales + la partie vitrée du toit ouvrant)
- Force de la nature (grêle, tempête…)
- Heurt d'animaux

- L'assurance Maxi Omnium comprend les garanties suivantes :

- Incendie (dégâts causés par un incendie, une explosion, un court-circuit ou la foudre)
- Vol ou tentative de vol
- Bris de vitre (dégâts aux vitres avant, arrière et latérales + la partie vitrée du toit ouvrant)
- Force de la nature (grêle, tempête…)
- Heurt d'animaux
- Vandalisme
- Dégâts matériels : couvre les dommages causés par l'assuré lui-même (en tort ou seul)

La valeur assurée

- Pour quel montant le véhicule est-il assuré ?

La valeur catalogue hors TVA : il s'agit du prix de vente officiel, options comprises, en Belgique, au moment de l'achat du véhicule. Nous pouvons aussi assurer le véhicule sur base de la valeur renseignée sur la facture : le prix d'achat, ou le prix payé au moment de l'achat du véhicule.

- A quel rythme la voiture perd-elle de sa valeur ?

La valeur d'une voiture diminue d'année en année.

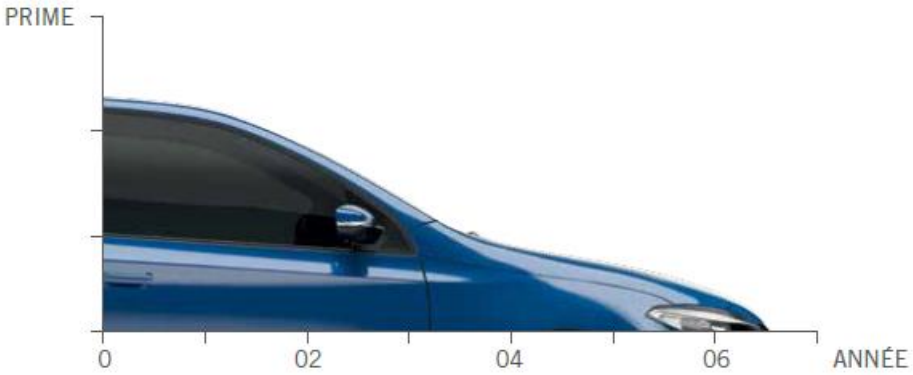
Chez ACTEL le client peut déterminer lui-même le mode de dépréciation de sa voiture.

- Amortissement progressif de 1 % : chaque mois, la voiture perd 1 % de sa valeur à partir de la première mise en circulation (formule 0 mois) ou à partir du 25e mois (formule 24 mois). Après 60 mois, nous sortons de ce système et nous vérifions la valeur réelle de la voiture.

- Amortissement dégressif avec diminution de prime : nous partons de la valeur catalogue de la voiture lorsqu'elle était neuve. Après une année écoulée (après la première mise en circulation), la valeur de la voiture diminue de 15%. Après la deuxième année, la valeur diminue de nouveau de 15% (15% de 85% font 72,25%) et ainsi de suite chaque année. Mais la prime de l'assurance omnium aussi diminue : chaque année, le client reçoit une réduction de 5% sur sa prime !

Bon à savoir

Le système d'amortissement dégressif avec diminution de prix convient aux **voitures âgées de 2 à 5 ans** (au moment de la souscription). Cette formule est donc très intéressante pour les voitures d'occasion récentes que vous pouvez de cette façon assurer plus longtemps en Omnium.



Dans la pratique, le système dégressif est appliqué de la façon suivante :

Age du véhicule (en fonction de la date de la première mise en circulation)	Valeur assurée (par rapport à la valeur catalogue initiale)	Réduction de prime
< 1 an	Pas d'application	Pas d'application
≥ 1 ans et < 2 ans	Pas d'application	Pas d'application
≥ 2 ans et < 3 ans	72,25%	-10%
≥ 3 ans et < 4 ans	61,41%	-15%
≥ 4 ans et < 5 ans	52,20%	-20%
≥ 5 ans et < 6 ans	44,37%	-25%
≥ 6 ans et < 7 ans	37,71%	-30%
≥ 7 ans et < 8 ans	32,06%	-35%
≥ 8 ans et < 9 ans	27,25%	-40% = max
≥ 9 ans et < 10 ans	23,16%	

La franchise

Quelle est la partie du sinistre à charge du client ? Chez ACTEL, le preneur d'assurance peut déterminer lui-même le montant de sa franchise. Celle-ci dépend de la valeur assurée du véhicule au moment de la souscription de l'assurance.
Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse.

Bon à savoir

La franchise est réduite si la réparation a lieu dans un garage officiel de la marque.

- Franchise LOW

Valeur assurée (en euro)	Franchise contractuelle LOW	Avantage si réparation dans un garage agréé de la marque	Résultat de la franchise à payer
< 12.500	200	- 125	**75**
12.500 – 24.999	300	- 150	**150**
25.000 – 37.499	450	- 250	**200**
37.500 – 59.999	750	- 450	**300**
60.000 – 79.999	950	- 600	**350**
80.000 – 99.999	1150	- 700	**450**

- Franchise MEDIUM

Valeur assurée (en euro)	Franchise contractuelle MEDIUM	Avantage si réparation dans un garage agréé de la marque	Résultat de la franchise à payer
< 12.500	350	- 125	**225**
12.500 – 24.999	550	- 150	**400**
25.000 – 37.499	800	- 250	**550**
37.500 – 59.999	1050	- 450	**600**
60.000 – 79.999	1150	- 600	**550**
80.000 – 99.999	1450	- 700	**750**

- Franchise HIGH : cette franchise n'est pas prévue dans les formules préconçues mais peut être appliquée à la demande du client. La prime Omnium sera moins élevée avec cette franchise.

Valeur assurée (en euro)	Franchise contractuelle HIGH	Avantage si réparation dans un garage agréé de la marque	Résultat de la franchise à payer
< 12.500	550	- 125	**425**
12.500 – 24.999	850	- 150	**700**
25.000 – 37.499	1150	- 250	**900**
37.500 – 59.999	1450	- 450	**1000**
60.000 – 79.999	1650	- 600	**1050**
80.000 – 99.999	1850	- 700	**1150**

ASSURANCE ASSSITANCE

L'assistance après un accident est prévue d'office dans l'Assurance RC d'ACTEL. Cela signifie que votre client peut compter sur une aide immédiate en cas d'accident, qu'il soit en tort ou non.

De plus, votre client peut étendre sa couverture grâce aux garanties suivantes :

1. Assistance au véhicule (véhicule < 10 ans)

En cas de panne ou de problèmes techniques au véhicule (ex. pneu crevé, perte clé, …) l'assistance véhicule offre une aide immédiate dans le pays de résidence et à l'étranger.

- ✓ Assistance dans tous les pays mentionnés sur la **carte verte**
- ✓ **Assistance permanente :** 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nos collaborateurs mettent tout en œuvre pour aider vos clients
- ✓ **Service de remorquage rapide :** si le véhicule ne peut pas être réparé sur place, nous le remorquons immédiatement vers le garage
- ✓ **Véhicule de remplacement :** votre client peut continuer à se déplacer pendant 5 jours en Belgique et 10 jours à l'étranger
- ✓ **Rapatriement :** nous rapatrions le client et sa voiture, de l'étranger à son domicile.

2. Assistance aux personnes

Si votre client ou un membre de sa famille habitant sous son toit tombe malade, se blesse ou décède durant ses vacances, nous nous chargeons du rapatriement et de toute autre forme d'assistance urgente (comme l'admission à l'hôpital, le transfert d'un membre de la famille...). Cette garantie est valable dans le monde entier.



Indemnisation des frais de justice
ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

Un sinistre ou une infraction de roulage peuvent entraîner des poursuites judiciaires. Il est dès lors important que les droits de votre client soient défendus le mieux possible, de préférence avec l'aide d'un bon avocat.

En matière d'assistance juridique, ACTEL collabore avec Arces qui offre la protection juridique la plus étendue du marché et garantit ainsi la meilleure aide juridique possible.

Grâce à la couverture Protection juridique, le client a droit :
- ✓ À l'assistance dans le cadre de conflits extracontractuels, contractuels et administratifs ;
- ✓ Au paiement des frais de justice dans le cadre de procédures pénales et civiles ;
- ✓ À une indemnisation si la partie adverse est insolvable ;
- ✓ Au paiement des honoraires de l'avocat si une procédure s'avère nécessaire.

Bon à savoir

ACTEL collabore avec l'assureur protection juridique Arces. Les clients bénéficient ainsi de la meilleure Protection juridique du marché. Si vous trouvez une Assurance Protection juridique Auto offrant de meilleures conditions sur le marché belge, Arces vous offre les mêmes conditions en cas d'intervention.

Indemnisation des dommages corporels du preneur d'assurance
ASSURANCE CONDUCTEUR

L'Assurance RC couvre tous les dégâts causés aux passagers et aux tiers. Mais qu'en est-il des lésions subies par le conducteur en cas d'accident en tort ? Actel propose l'assurance conducteur suivante :

Forfaitaire : un montant fixe sera versé pour :

- L'invalidité temporaire : 12,5 euros par jour maximum ;
- L'invalidité permanente : max 25 000 euros maximum ;
- Les frais de traitements : les frais effectivement engagés, 2 500 euros maximum ;
- Le décès : 5 000 euros.

Les avantages en détail

1. Bonus-malus -2 à vie

Les bons conducteurs qui roulent pendant des années sans accident reçoivent un bonus-malus avantageux. Si ce bonus-malus atteint le niveau -2, le client le conserve à vie, même s'il provoque un accident par la suite.

2. Diminution accélérée du bonus-malus pour les jeunes conducteurs

Nous voulons donner toutes les chances aux jeunes conducteurs et leur proposer une assurance à un tarif abordable. Pour ce faire, nous avons conçu un système de bonus-malus avantageux. Les trois premières années suivant l'obtention du permis de conduire et jusqu'aux 26 ans du jeune conducteur, le bonus-malus diminue chaque année de 2 degrés. Donc sur trois ans, le bonus-malus diminue de 6 degrés.

3. Valeur de reprise garantie

En cas de reprise par la concession de l'ancien véhicule du client et de souscription de la Maxi-Omnium, Actel garantit la valeur de reprise du véhicule en cas de perte totale ou de vol total et ce jusqu'à la livraison du nouveau véhicule.

4. Nouvelle voiture ? Nouvelles technologies

Les nouveaux systèmes de sécurité favorisent la sécurité. Nous octroyons dès lors une réduction (-5% sur la prime RC et dégâts matériels) lorsque le véhicule est équipé d'un ou de plusieurs système(s) suivants :

- un système de frein automatique (Automatic Emergency Braking) et/ou
- un système de contrôle de trajectoire (Lane Departure Warning System) et/ou
- un système de reconnaissance de fatigue (Driver Drowsiness Detection).
- un système régulateur proactif de vitesse (Adaptive Cruise Control) et/ou
- un système avertisseur d'angle mort (Blind Spot System) et/ou
- un système de détection des piétons et cyclistes.

5. Garage ou carport

Si votre client a la possibilité de garer son véhicule à son domicile dans son propre garage ou sous son carport pendant la nuit (22h à 6h du matin), il pourra bénéficier d'une réduction supplémentaire (-15% sur le vol, la force de la nature et le bris de vitre).

6. Moins de 10 000 km par an ?

Un client qui utilise moins sa voiture court également moins de risques d'avoir un accident. S'il parcourt moins de 10 000 kilomètres par an, ACTEL lui offre une réduction supplémentaire (sur la prime R C).

Si le véhicule roule moins de 5.000 km/an, Actel offre -10% sur RC et -5% sur les dégâts matériels. Si le véhicule roule entre5.000 km/an et 20.000 km/an, -5% sur RC lui sera octroyé.

7. Véhicule écologique ?

Actel offre une réduction de prime pour les véhicules hybrides (-15% sur la RC), les véhicules électriques (-25% sur la RC), CNG (-5% sur les dégâts matériels) et essence (-10% sur la RC et -5% sur les dégâts matériels).

Ce document n'est pas un engagement contractuel et vous informe de manière générale et concise sur nos garanties et couvertures. Il ne contient pas toutes les informations détaillées.
Veuillez consulter les conditions générales afin de connaitre tous les détails concernant nos assurances.

E.R. : P&V Assurances scrl - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles - 10.2019